

MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 30.06.2014	114 262	17 482 086

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques :

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.dauphipierre.com. Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet.

Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	au 31.03.14	381
Au 30.04.14	240.00 €	218.58 €	325	381	-	706	115	591
Au 30.05.14	250.00 €	227.69 €	200	591	-	791	235	556
Au 30.06.14	251.00 €	228.60 €	130	556	-	686	100	586
		TOTAL	655			TOTAL	450	
						Solde	au 30.06.14	586

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
260.00 €	60
251.00 €	74
250.00 €	100
241.00 €	54

Carnet d'ordres
Confrontation
du 30.06.14

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
250.00 €	100
260.00 €	155
300.00 €	50
315.00 €	81
340.00 €	300

DIVIDENDES

Période	Payée le	Montant	Montant du dividende global
1 ^{er} trimestre 2014	29.04.14	3.51 €	
2 ^{ème} trimestre 2014	29.07.14	3.51 €	

Taux de Distribution sur la Valeur Marché 2013 :

Dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année.

Soit $\frac{15.96 \text{ €}}{246.16 \text{ €}} = 6.48 \%$

Prix de part acquéreur moyen de l'année *

246.16 €

(*moyenne des prix de parts acquéreur (droits et frais inclus) constatés sur les marchés primaire et/ou secondaire et pondérés par le nombre de parts acquises au cours des échanges successifs)

TRI à 10 ans : 13.87 % (source Société de Gestion)

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers.

Depuis le 01.01.2013, le prélèvement libératoire forfaitaire (PLF) est supprimé et remplacé par un Prélèvement Obligatoire Non Libératoire de 24 %. En conséquence, depuis le 01.01.2013, les revenus de capitaux mobiliers relèvent obligatoirement du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il est donc retenu chaque trimestre (outre les prélèvements sociaux de 15.50 %), le Prélèvement Obligatoire non libératoire de 24 % (le prélèvement acquitté en 2014 sera imputable sur l'impôt dû en 2015 à raison des revenus perçus en 2014).

Conditions d'exonération du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire :

L'associé dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et à 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peut demander à être dispensé de ce prélèvement. Pour les revenus 2014 à déclarer en 2015, il devra, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30.11.2014, une attestation précisant que son revenu fiscal de référence 2013 est inférieur aux seuils indiqués ci-avant selon sa situation familiale. Le revenu fiscal de référence 2013 figurera sur l'avis d'imposition 2014.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale de votre SCPI s'est tenue le 5 juin 2014 à GRENOBLE. Toutes les résolutions proposées ont été adoptées avec une majorité allant de 96.87 % à 98.73 %.

Concernant l'élection au Conseil de Surveillance :

Ont été réélus :

- CIE FERMIERE DE CHARTREUSE avec 18 562 voix
- M. Olivier CLOITRE avec 18 007 voix

N'a pas été élue :

- SARL ALCYON avec 1 762 voix

Le procès-verbal de la présente Assemblée Générale est disponible sur notre site internet www.dauphipierre.com (onglet DOCUMENTS) et pourra être adressé aux associés qui le souhaitent sur leur demande.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition :

(AG du 5.06.14)

Président : M. Bruno NICOLET

Membres : Mme Geneviève DEGANO-FERRIEUX, M. Philippe ABEL, M. Olivier CLOITRE, M. Claude FERRADOU, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD)

Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant
Cession Néant

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *
Au 30.06.2014	90.23 %

* Le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine comme suit :
$$\frac{\text{montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers}}{\text{montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée}}$$

Il prend en considération les flux effectivement facturés au titre du trimestre civil écoulé.

Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants

Néant

2 – Locaux reloués

DIJON – 8 F rue Jeanne Barret
319 m² (ex LEVERLIFT) reloués à NEOS SDI

REZE – rue Jules Verne
216 m² bail dérogatoire de 23 mois à S3A

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95

Société de Gestion : VOISIN S.A. - 15 Place Grangier - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 30 20 40
E-mail : contact.scpi@groupe-voisin.com - www.dauphipierre.com